

# Imposition auto entreprise

# Par gabin, le 31/03/2010 à 22:17

#### Bonjour,

J'envisage ce créer une auto entreprise pour des chambres d'hôte (avec petits déjeuner). J'ai contacté la chambre de commerce et j'ai noté que dans ce cadre de prestations d'hébergement j'aurai 12% de charges sociales et 1% de charges fiscales avec le régime micro fiscal simplifié.

Mon revenu fiscal familiale de 2008 ne dépassait pas 77 000 euros.

Je souhaiterai que les revenus de mon auto entreprise soient indépendants de mes revenus de mon foyer. PUis-je faire une déclaration distincte ?

Merci de vos précisions dans ce domaine.

CRG

# Par reno\_8, le 01/04/2010 à 22:26

#### Bonsoir

il sera difficile de séparer les revenus de l'autoentreprise du reste du foyer, ce n'est pas la règle fiscale.

Pour séparé les 2, il faudrait faire une vraie société soumise à l'impot sur les sociétés.

### Par gabin, le 05/04/2010 à 22:47

#### Bonsoir,

Séparer les deux serait difficile ou impossible ?

Merci CRG			
CRG			